

Education : l'égalité des chances renforcée

Des « parcours d'excellence » vers le supérieur seront généralisés dans les collèges de ZEP

Maxence Maerten touche son rêve du doigt. Etudiant en 4^e année à l'Institut d'études politiques (IEP) de Lille, il achèvera, dans un an, son master de communication pour devenir attaché de presse. Fils d'ouvriers originaire du Pas-de-Calais, ancien élève de zone d'éducation prioritaire (ZEP), il est de ces étudiants qui font mentir les statistiques sur le déterminisme social.

Sciences Po, il en avait une vague idée au collège. C'est son professeur d'espagnol, en 3^e, qui lui parle du Programme d'études intégrées (PEI) de l'IEP de Lille, qui vise à aider les lycéens prometteurs d'origine modeste à préparer le concours d'entrée. Au lycée, Maxence bénéficie ainsi d'une sorte de prépa gratuite au concours, qu'il finit par réussir en 2012. Aujourd'hui, c'est « *par plaisir* », et « *pour rendre ce qu'on m'a donné* », dit-il, qu'il est tuteur auprès d'élèves du collège Paul-Eluard à Beuvrages (Nord), situé en ZEP, dans le cadre de ce dispositif.

C'est également dans ce collège que la ministre de l'éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, devait se rendre, lundi 18 janvier, pour annoncer la mise en place de « parcours d'excellence » à la rentrée 2016 dans les collèges d'éducation prioritaire. L'occasion, aussi, d'annoncer la nomination d'un délégué ministériel à ces parcours : Pierre Mathiot, ancien directeur de Sciences Po Lille et initiateur du projet PEI en 2007.

Porté aujourd'hui par sept IEP, ce programme d'égalité des chances est l'un des plus larges en France, et celui qui a inspiré la ministre. Au départ, il visait à préparer les lycéens de terminale au concours et à les familiariser avec les études supérieures. Il s'est étendu aux classes de 1^{re} et de 2^{de} et même, dans deux IEP (Lille et Toulouse), aux collégiens de 3^e.

La mission de Pierre Mathiot : faire en sorte qu'à la rentrée 2016, l'ensemble des 350 collèges REP+

(les réseaux d'éducation prioritaire renforcés) bénéficient d'un parrainage par un établissement d'enseignement supérieur (une université, une grande école, un IUT...), mais aussi de contacts avec le monde professionnel, dans le but d'élargir, chez les élèves, le champ des possibles. « *L'idée est de proposer aux volontaires un accompagnement pendant quatre ans, de la 3^e à la terminale* », explique M. Mathiot. En 3^e, cet accompagnement passera par des travaux de groupe, un tutorat sur la motivation, la confiance en soi, une aide au travail personnel, un renforcement des connaissances et des compétences...

Le nouveau délégué aux parcours d'excellence ne part pas de rien. Il existe 375 projets de partenariats entre des établissements du supérieur et des collèges ou lycées, labellisés « cordées de la réussite ». Près de 80 000 élèves en bénéficient. Mais « *ces dispositifs sont restés relativement en marge du système éducatif, avec un impact limité en nombre d'élèves et en réduction des inégalités* », estime M^{me} Vallaud-Belkacem, observant que « *la poursuite d'études longues reste très marquée par l'origine sociale* ». Les enfants d'ouvriers ne sont, par exemple, que 6,7% en classes préparatoires et 5% en doctorat.

Tutorat d'étudiants

Le ministère veut franchir une étape supplémentaire en ciblant davantage les collèges d'éducation prioritaire, aujourd'hui peu représentés dans les cordées de la réussite (seule la moitié des REP+ sont parrainés, et encore, l'accompagnement se limite à une poignée d'élèves par collège). Or, Pierre Mathiot en est convaincu, la 3^e est le palier d'orientation sur lequel il faut agir. « *Trop d'élèves avec du potentiel passent à la trappe en fin de collège parce qu'ils ne sont pas assez informés, pas assez challengés, parce qu'ils sont culturellement éloignés des études supérieures*

longues et ont intériorisé la censure », estime-t-il.

Les parcours d'excellence devraient aussi davantage concerner les lycées professionnels, parents pauvres des cordées de la réussite. Enfin, il faudra soigner la forme que prennent ces partenariats. « *Aujourd'hui, beaucoup de choses existent, mais sous des formes très diverses* », observe Pierre Mathiot.

Tutorat d'étudiants qui viennent faire du soutien scolaire, visites d'écoles, d'universités, d'entreprises, découverte culturelle... Certaines actions sont modestes et pas toujours installées dans la durée. Un comité de suivi sera chargé d'évaluer les parcours d'excellence. Le ministère envisage de les étendre en 2017 à toute l'éducation prioritaire.

A Lille, le PEI est bien rôdé. Chaque année, les collégiens qui y participent réalisent un dossier sur le thème de l'Union européenne. L'année débute par une cérémonie au cours de laquelle un sujet leur est remis. Puis les élèves se mettent au travail, encadrés par leur professeur référent et un étudiant-tuteur de l'IEP : recherche documentaire, rédaction du dossier, stage intensif en février dans les locaux de Sciences Po et soutenance devant un jury en mai. A la clé : un voyage à gagner vers une destination européenne.

D'ici à la fin de l'année, Maxence Maerten compte se rendre deux fois au collège Paul-Eluard pour aider les élèves à préparer leur sujet, mais aussi échanger sur son parcours, sur l'orientation. Il le sait bien : « *Les collégiens ne connaissent pas forcément Sciences Po ou s'imaginent une école inaccessible, trop dure, pas pour eux. Mon rôle est de casser cette image, de leur montrer que ce n'est parce qu'ils sont en ZEP qu'ils ne peuvent pas y arriver.* » Sans ce programme, Maxence en est sûr, il n'en serait pas là. ■

AURÉLIE COLLAS

**A la rentrée 2016,
350 collèges
prioritaires
doivent être
parrainés par
un établissement
d'enseignement
supérieur**